

# *Le pardon dans la Bible hébraïque*

Jürg Hutzli

Chercheur avancé FNS à l'Institut Romand  
des Sciences Bibliques, Université de Lausanne  
et chargé de cours en hébreu biblique à l'Université de Genève

**D**ans la Bible hébraïque, le pardon joue un rôle dans des genres littéraires différents tels que les narratifs des patriarches, les textes législatifs, ainsi que les textes de réflexions théologiques. Plusieurs expressions s'y réfèrent : à part le verbe technique *sālāh* « pardonner », il y a également des termes métaphoriques comme « enlever », « faire passer », « éponger » et « nettoyer le péché », ou encore « ne plus s'en souvenir ». Sujet de l'acte du pardon est soit l'homme soit Dieu.

Le thème du pardon est étroitement lié à celui de la transgression des normes et lois de la société comme de la religion de l'Ancien Israël. Les transgressions graves sont en principe impardonnables : elles créent une sphère du mal qui affecte tout l'environnement et peut entraîner des maladies, des incidents malencontreux, etc. En principe, cet effet perdure et ne cesse pas automatiquement, sauf si la transgression est sanctionnée d'une manière adéquate. Les sanctions se font selon les principes de la compensation, de la restitution et de la prévention : dans une ancienne collection de lois, le Code d'Alliance, le meurtre a ainsi pour conséquence la mise à mort de l'auteur du délit (cf. Ex 21,12) et le bœuf volé doit être restitué cinq fois (cf. Ex 21,37). Pour certains cas de transgressions, et sous certaines conditions, il y avait cependant des possibilités de protéger le délinquant et de substituer ou de réduire une sanction sévère prévue, voire d'y renoncer complètement.

Cet article donne tout d'abord un aperçu du pardon accordé par l'homme et résume dans une deuxième partie les conceptions concernant l'arbitrage et le pardon de Dieu.

## 1. Le pardon dans les relations interhumaines

### La substitution des peines sévères

Dans la jurisprudence, le pardon joue un rôle dans la mesure où, pour certains délits, la peine de mort peut être remplacée par une indemnité, une « rançon ». Il s'agit des homicides involontaires ou des accidents mortels. La règle suivante, qui traite le cas d'un incident mortel provoqué par un bœuf mal surveillé, en est un exemple<sup>1</sup>:

**Exode 21,29-30** : <sup>29</sup> Mais si le bœuf donnait déjà de la corne auparavant, et que le propriétaire, averti de cela, ne l'a pas surveillé, s'il cause la mort d'un homme ou d'une femme, ce bœuf sera lapidé et son propriétaire sera mis à mort. <sup>30</sup> Si on lui impose une rançon, il devra donner pour le rachat de sa vie tout ce qui lui est imposé.

Cette disposition, qui se trouve dans le Code d'Alliance, donne à la famille de la victime la possibilité de pardonner à l'homme qui a manqué à sa responsabilité de diligence. Pour le cas des homicides involontaires, les sanctuaires, plus précisément les autels, servaient de lieux de refuge (asile) pour le délinquant : là, l'auteur du délit était en principe protégé de la vengeance par la famille de la victime (cf. Ex 21,12-13 ; 1 R 1,50-53), mais seulement pour le cas où il n'avait pas l'intention de tuer (cf. Ex 21,14 ; 1 R 2,28-34).

### Pardoner une offense brutale

Il y a aussi des cas de conflits où les « lois » et coutumes de différents milieux s'affrontent. Dans le récit de 1 S 25, David, en tant que chef des hors-la-loi, est bafoué par le riche propriétaire foncier Nabal. Ce dernier refuse de payer à David un tribut pour le service de protection que David et ses hommes lui ont rendu. Ayant appris cela, David s'approche avec sa bande du terrain de Nabal, déterminé à se venger et à ne « lui laisser rien de ce qui urine contre un mur » (25,34). C'est au tout dernier moment

---

<sup>1</sup> La traduction des textes cités suit le plus souvent *La Bible de Jérusalem*, sauf pour 1 S 25,22 et Jr 50,19 où la préférence est donnée à *La Traduction Œcuménique de la Bible* (TOB).

qu'Abigail, la femme de Nabal, fait obstacle à David, se prosterne devant lui et apporte une très grande quantité de mets exquis destinée au chef des brigands et à ses hommes. Lui adressant un long et charmant discours, elle arrive à persuader David de renoncer à l'effusion du sang. Le récit nous montre qu'en Ancien Israël le pardon était un acte existentiel et concret : comme ici, il s'agissait souvent de la décision pour la paix et contre la guerre, pour la vie de tout un clan et contre son extermination.



Le Miroir de l'Humaine Salvation, tiré de Grosse Frauen der Bibel in Bild und Text, Herder Verlag, 1993

### **Le pardon « interfamilial »**

Dans le récit de 2 S 14, nous lisons que le même David, maintenant roi d'Israël, promet à une mère de protéger la vie de son fils qui, lors d'une querelle avec son frère, avait tué ce dernier (cf. 14,11). La mère craint l'exécution par des membres de son clan de ce seul fils qui lui reste (cf. 2 S 14,4-17) Même s'il s'agit ici d'un cas fictif (la femme a inventé

l'épisode), sa description semble réaliste et suffisamment crédible pour le roi. Ce récit nous montre que le principe de la compensation était probablement appliqué de manière moins conséquente dans un conflit entre deux membres de la même famille. Mais il se peut également que cette déviation par rapport à la loi soit due au pouvoir presque illimité du roi.

En outre, il y a deux fameux récits nous montrant comment des transgressions sévères au sein de la famille étaient pardonnées. Le premier nous raconte comment Esaü fut privé de la bénédiction destinée au fils aîné par la ruse de sa mère Rébecca et de son frère Jacob. Lorsqu'il se rend compte qu'il a été trompé, il veut tuer son frère. Mais ce dernier s'enfuit. Après des années à l'étranger, Jacob revient avec sa famille au pays de Canaan et, dans une bonne intention, annonce son arrivée à Esaü. Peu après, il apprend qu'Esaü, entretemps devenu un homme riche et un chef de clan puissant, est en route vers lui avec quatre cents hommes. Jacob craint d'être frappé par son frère. Mais lors de leurs retrouvailles, Esaü lui réserve un accueil cordial et ne touche pas à ses biens. Ici, il semble que l'accord du pardon par Esaü est facilité par un changement de comportement du transgresseur, ou peut-être l'a-t-il même pour condition. En effet, le récit nous raconte comment Jacob, qui avait autrefois « volé » la bénédiction du fils aîné, se soumet à son frère : le geste symbolique illustrant ce changement consiste dans le fait qu'il se prosterne sept fois devant Esaü au début de leur rencontre (Gn 33,3). Et déjà auparavant, en annonçant son retour à son frère, Jacob s'était désigné comme « ton serviteur » (32,5).

Le récit de Joseph et de ses frères (Gn 37-50) nous fournit une deuxième illustration du même type. Le protagoniste principal, qui a fait également des expériences traumatisantes avec ses frères, ne leur pardonne pas tout de suite lorsqu'il les rencontre après des années passées en Egypte. D'abord, il les soumet à une dure épreuve afin d'être sûr qu'ils ont changé d'attitude et sont désormais prêts à prendre soin du frère cadet (Benjamin) et à se montrer solidaires.

## 2. De l'arbitrage de Dieu au pardon de Dieu

Dans la Bible hébraïque, Yahvé est souvent mentionné en tant que divinité qui pardonne. Pourtant, dans des époques antérieures (époque de la monarchie), le pardon des péchés, que ce soit de l'individu ou de la communauté, ne semble pas avoir été au cœur de la religion de Yahvé. Une importante fonction de la divinité consistait alors, en revanche, à arbitrer les conflits. L'arbitrage entre des adversaires avait lieu dans les sanctuaires et était effectué par des prêtres à l'aide des stipulations législatives et des oracles, deux "outils" auxquels recouraient les prêtres (concernant l'oracle, cf. Ex 22,8 et 1 S 14,41f LXX). Une transgression contre la divinité elle-même était en principe une chose impensable, pour laquelle aucun pardon n'était prévu. Le livre de Samuel, qui nous décrit de manière historiquement crédible le déroulement d'une telle transgression dans l'ancien sanctuaire de Silo, rapporte comment deux fils du prêtre Eli, Hophni et Pinhas, escroquaient les visiteurs venus sacrifier au sanctuaire ainsi que la divinité elle-même. Ils s'approprièrent régulièrement de la graisse de l'animal de sacrifice – qui était destinée à Yahvé – et également de la viande crue (cf. 1 S 2,15-16). Eli apprend ces transgressions graves :

**1 Samuel 2,22-25** <sup>22</sup> Bien qu'Eli fût très âgé, il était informé de tout ce que ses fils faisaient à tout Israël. <sup>23</sup> Il leur dit : "Pourquoi agissez-vous de la manière que j'entends dire par tout le peuple ? <sup>24</sup> Non, mes fils, elle n'est pas belle la rumeur que j'entends le peuple de Yahvé colporter. <sup>25</sup> Si un homme pêche contre un autre homme, Dieu sera l'arbitre, mais si c'est contre Yahvé que pêche un homme, qui intercédera pour lui ? " [...]

Dieu était donc conçu comme dernière instance sollicitée en présence de conflits afin de trouver des solutions adéquates. Mais lui-même était intouchable : « derrière » lui il n'y avait pas d'autre instance à laquelle faire appel.

La conception de Yahvé changea au cours des siècles. Dans les époques exilique et post-exilique, les écrits historiographiques donnent une explication théologique de la conquête de Juda par les Néo-Babyloniens

(et ainsi de celle d'Israël par les Néo-Assyriens). Selon la conviction des auteurs « deutéronomistes », c'est Yahvé lui-même qui aurait livré Juda dans les mains de l'ennemi à cause des transgressions graves commises contre la divinité (adoration d'autres dieux et violation du commandement de vénérer Yahvé uniquement dans le sanctuaire de Jérusalem). Mais les théologiens judéens espéraient ou croyaient que Dieu pardonnerait au peuple et rétablirait l'alliance avec lui. Plusieurs oracles très prometteurs à cet égard nous sont parvenus dans les livres de Jérémie et du Deutéro-Ésaïe:

**Jérémie 50,19-20** <sup>19</sup> Je vais ramener Israël vers ses pâturages et il paîtra le Carmel et le Bashân, et son appétit sera rassasié sur les montagnes d'Ephraïm et du Galaad. <sup>20</sup> En ces jours et en ce temps, oracle de Yahvé, on cherchera l'iniquité d'Israël : elle ne sera plus; les péchés de Juda : on ne les trouvera plus; car je pardonnerai au reste que je laisse.

Dans les époques tardives de la Bible hébraïque, c'est l'individu qui ressent de plus en plus le besoin du pardon de la part de Dieu pour des transgressions souvent très abstraites. Le culte donnait aux gens la possibilité de se rassurer quant au pardon de Dieu. L'indemnité comme substitution de la peine (v. en haut) était également un principe du culte sacrificiel à ces époques : l'homme qui transgressait involontairement les lois (du culte) devait accomplir un sacrifice afin de recevoir l'expiation. L'animal de sacrifice servait de substitut de l'homme coupable, il donnait sa vie pour lui. En appliquant le sang de l'animal sur l'autel et à la base de celui-ci, le prêtre effectuait l'expiation.<sup>2</sup> La procédure débouchait au final sur le pardon de la faute par Dieu.

**Lévitique 4,27-31** <sup>27</sup> Si c'est un homme du peuple du pays qui pèche par inadvertance et se rend coupable en faisant quelque

---

<sup>2</sup> Le sens du verbe en question, *kpr* (au Piel), est l'élimination d'une perturbation de la relation entre l'homme et Dieu. Dans plusieurs textes provenant du milieu sacerdotal, l'action désignée par ce verbe semble être la condition préalable au pardon (cf. l'exemple de Lv 4,27ss). Pour cette raison, je préfère le terme « expiation » à celui d'« absolution ». Le dernier me semble plus (trop) proche de celui du pardon. – Parmi les traductions, en plus de la Bible de Jérusalem, celle de Louis Segond parle aussi de " faire l'expiation".

des choses interdites par les commandements de Yahvé <sup>28</sup> ou si on l'avertit du péché commis, il amènera comme offrande pour le péché qu'il a commis une chèvre, une femelle sans défaut.

<sup>29</sup> Il posera la main sur la tête de la victime et l'immolera au lieu où l'on immole les holocaustes. <sup>30</sup> Le prêtre prendra à son doigt un peu de son sang et le déposera sur les cornes de l'autel des holocaustes. Puis il versera tout le sang à la base de l'autel. <sup>31</sup> Il détachera ensuite toute la graisse comme on détache la graisse d'un sacrifice de communion et le prêtre la fera fumer à l'autel en parfum d'apaisement pour Yahvé. Le prêtre fera ainsi sur cet homme *le rite d'expiation*, et il lui *sera pardonné*.

L'apogée de cette théologie de l'expiation fut l'institution du jour du grand pardon (*yôm kippourîm*, cf. Lv 16). Au cours de cérémonies particulières (entre autres, sacrifice d'un bouc et envoi d'un deuxième bouc, du soi-disant bouc émissaire, dans le désert), le sanctuaire et toute la congrégation étaient purifiés de « tous les péchés » commis par les Israélites. À cette unique occasion, le grand-prêtre pénétrait dans le Saint des Saints pour appliquer, entre autres, sur le propitiatoire et devant le propitiatoire, le sang du bouc immolé.

Après la destruction du temple et la cessation du culte sacrificiel (en l'an 70 de notre ère), cette fête s'est conservée en tant que jour de carême et elle perdure de nos jours.